

VENDAYS-MONTALIVET. Trois associations regroupées en collectif dénoncent dans un courrier au P.-D.G. de Vacalians, gestionnaire du centre héliomarin de Montalivet (CHM), une course au profit nuisant aux valeurs mêmes de cette « institution » du naturisme.

Les puristes du CHM habillent Vacalians pour l'hiver

✓ Cécile BOISSOT

Promis par sa direction au marketing digital, le Centre héliomarin de Montalivet (CHM), berceau du naturisme qui a pendant longtemps tenu le haut du pavé en la matière, attribuant ainsi au Médoc et à la commune de Vendays-Montalivet une notoriété internationale, n'apparaît désormais plus sur les moteurs de recherche que comme simple camping naturiste labellisé Tohapi. L'aura entourant son nom étant reléguée en seconde zone au profit de l'enseigne franchisée. Face à cette banalisation du lieu emblématique qui hébergea le rêve d'Albert Lecocq, faisant sienne la devise de Juvénal « Mens sana in corpore sano » (un esprit sain dans un corps sain), et apprenant par la municipalité de Vendays-Montalivet que le groupe Vacalians-Tohapi, actuel gestionnaire du CHM, avait pour projet d'utiliser la zone tampon le séparant de l'Atlantic Club de Montalivet (vaste camping textile proposant la location et la vente de bungalows), lui aussi labellisé Tohapi, trois associations se sont regroupées en collectif : CHM (Association Naturiste de Montalivet) représentée par Christian Simon, Respect Santé Nature représentée par Gilles Kerpen, Association de Défense des Usagers du Naturisme du CHM de Montalivet représentée par Philippe Barret. Pourquoi ce collectif ? Pour dénoncer dans un courrier du 20 février 2018 adressé à Christophe Alaux, P.-D.G. de Vacalians, une course au profit nuisant aux valeurs mêmes et à l'image de « l'institution CHM ». Copies de ce courrier ayant été également adressé à la mairie de Vendays-Montalivet à l'intention du maire, Pierre Bournel et d'Alexandre Margoline, représentant du fonds de pensions Permira, actionnaire majoritaire de Vacalians.

CHM et ACM : différences fondamentales

Initialement incluse, à la demande des P.-D.G. de l'époque, Didier Vacher et François Cros, dans le bail de la Socnat de l'année 2000, liant le centre naturiste à la mairie de Vendays-Montalivet (bail dont le renouvellement intervient ce mois-ci), cette zone de 25 hectares, sur 200 loués par le CHM, gérée et nettoyée par la Socnat après la tempête de 1999 puis dédiée à la promenade et à la pratique du yoga et du tai-chi, actuellement inconstructible sans recours à une révision du plan local d'urbanisme par la mairie et soumise à une autorisation préfectorale pour tout aménagement en dur (dont sanitaires nécessaires à toute exploitation), semble avoir été juridiquement décrochée du bail Socnat 2000 lors

des dernières négociations avec la commune en vue de la révision du loyer, en répercutant par là même une baisse significative. Raccrochée à l'ACM, elle devrait permettre l'extension de la zone textile en raison de son importante offre commerciale, galvanisant de ce fait son chiffre d'affaires au détriment du CHM dont les possibilités de développement seraient définitivement rognées, ce qui pourrait entraîner des protestations d'actionnaires, voire des recours en justice. Par ailleurs, de concert les trois associations du CHM mettent l'accent sur les différences fondamentales opposant CHM et ACM ainsi que sur les risques encourus (nuisances sonores, voyeurisme, intrusions...) au plus fort de la saison qui ne manqueraient pas d'être exacerbées par une trop grande proximité, voire promiscuité avec déjà plus de 15 000 personnes sur la plage du CHM.

L'avenir naturiste du CHM en question

De son côté la mairie, se voulant rassurante, en réponse aux demandes d'information exprimées par Gilles Kerpen, président de RSN, ne cache pas que l'utilisation de la zone dite « tampon » entre les deux campings Tohapi est désormais envisagée mais « elle le serait uniquement sur une pratique douce et en cohérence avec la nature tel que camping nature par exemple », selon le maire Pierre Bournel. Le premier adjoint, Tony Trijoulet, s'attache, quant à lui, à une valorisation de cette zone, pour le moment toujours en cours de négociation : « Cette zone ne rapportait rien à la commune jusqu'à présent et l'ACM propose un loyer, même en zone morte », argumente-t-il. De leur côté, le directeur du CHM, Gaël Lamure, précédemment directeur de l'ACM, et la directrice de l'ACM (ancien bras droit de Gaël Lamure), Hélène Barilleau, n'ont pas souhaité s'exprimer.

Consterné par le refus de dialogue derrière lequel se retranche le groupe Vacalians-Tohapi, Gilles Kerpen se dit déçu d'avoir appris le projet d'extension de l'ACM par la mairie. « Notre rôle est de défendre les intérêts des usagers et les valeurs du naturisme au CHM. Nous portons la parole de nos adhérents qui s'interrogent et s'inquiètent à juste titre. Beaucoup se demandent si l'augmentation de la redevance annuelle prévue par le P.-D.G. leur permettra de venir encore au CHM. Quant à l'avenir véritablement naturiste du CHM, il reste, à nos yeux, très flou et ces incertitudes alimentent des craintes et des rumeurs qui se révèlent finalement préjudiciables à la direction. Nous demandons à M. Christophe Alaux de dévoiler au plus vite les projets



Gilles Kerpen, président de RSN (au centre) est bien déterminé à relancer le dialogue avec la direction du groupe Vacalians-Tohapi afin de préserver les valeurs du naturisme.

PHOTO JDM-CB

du Groupe Vacalians-Tohapi qui, nous l'espérons, iront dans le bon sens », déclare-t-il. RSN souhaitant, au même titre que les autres associations que le dialogue reprenne au plus vite et mettant, comme elles, en garde les dirigeants du groupe quant à une interprétation erronée des valeurs naturistes qui seules doivent avoir droit au CHM.

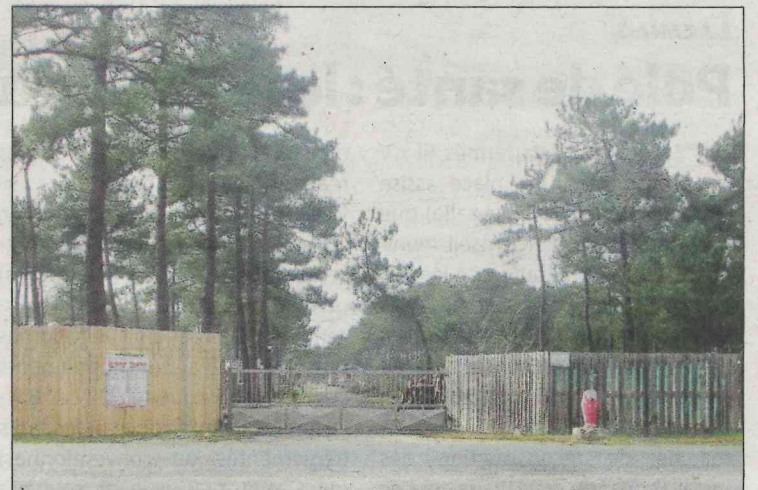
« Nous voulons obtenir des réponses »

Outre, l'inquiétude suscitée par la restructuration du site du CHM, différents points restent effectivement en suspens tel que la tarification de la redevance dont l'augmentation est sans cesse exponentielle et qui devrait atteindre une hausse évoquée de 100 % en 2019. Ceci alors que l'augmentation des loyers négociés avec la mairie et l'Office national des Forêts ne plafonnerait qu'à 40 % (augmentation de 210 000 euros par an signalée par Pierre Bournel lors de la présentation des vœux 2018 ramenant le loyer initial au profit de la mairie à 702 000 euros par an) ! Une population importante se verrait ainsi définitivement écartée de la pratique naturiste sur le site du CHM, démunie financièrement face aux exigences du groupe. Les associations s'insurgent également sur le fait que les usagers, bien que s'acquittant de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, soient soumis à des contrats annuels, donc précaires puisque non alignés sur le renouvellement des baux principaux (sol).

« En août 2017, RSN avait proposé aux autres associations d'usagers de se grouper afin d'unir les forces et les compétences. Aujourd'hui, c'est fait », déclare Gilles Kerpen. Les présidents des associations viennent de se rencontrer à nouveau et projettent de poursuivre

leur collaboration. Voilà qui va donner du baume au cœur et réveiller les usagers qui voyaient le CHM entrer progressivement dans le catalogue des campings classiques. Nous voulons obtenir des réponses précises aux questions que tout le monde se pose au CHM. Nous réclamons l'ouverture de discussions sur l'amélioration de qualité de vie naturiste pour que

nos propositions soient entendues, comprises, acceptées, concrétisées. Le CHM - camping naturiste - est certainement le plus rentable des 700 campings du groupe, il serait normal que la direction nous donne enfin la parole. »



Zone d'achoppement entre les deux établissements désormais Tohapi, le territoire vierge de 25 hectares (à droite) géré depuis 2000 par le CHM et sur lequel désormais l'ACM a des prétentions.

PHOTO JDM-CB



Sans historique ni éthique particulière, l'Atlantic Club de Montalivet offre au regard des vagues de bungalows à perte de vue.

PHOTO JDM-CB